



GRAND PIQUE-NIQUE CONSERVATEUR A SOREL

LUNDI, 1er JUIN 1896

LES HONORABLES MM. ANGERS TAILLON, DESJARDINS, LES MINISTRES PROVINCIAUX ET PLUSIEURS AUTRES ORATEURS PRENDRONT LA PAROLE.

Les discours commenceront à 2 heures p. m. Des bateaux de Montréal, de Trois-Rivières, Nicolet se rendront à Sorel pour l'heure de l'assemblée. Il y aura aussi un train d'excursion de St-Jean à Sorel par les Comtés-Unis, une autre de Montréal à Sorel par le chemin de la Rive Sud. Excursions sur la rivière Richelieu, depuis Chambly, de St-Aimé, de St-François, de Pierreville et de Berthier.

Prix de passage très réduits sur les chars et sur les bateaux. Sorel, mai 1896.

LE SORELOIS

VENDREDI 22 MAI 1896

Le Mandement des Evêques

Nos Seigneurs les archevêques et évêques des provinces ecclésiastiques de Québec, Montréal et Ottawa, ont rédigé un mandement qui a été lu aux fidèles dimanche dernier.

L'épiscopat est unanime à réclamer la passation de la loi remédiatrice au parlement fédéral. Le mandement fait un devoir strict aux électeurs de ne voter qu'en faveur des candidats favorables à une législation réparatrice. Nos vénérables évêques déclarent qu'ils "sont les juges naturels des questions qui intéressent la foi chrétienne, la religion et la morale", et qu'il "leur appartient, lorsque les circonstances l'exigent, non pas seulement d'exprimer vaguement leurs vœux et leurs désirs en toute matière religieuse, mais encore de désigner aux fidèles ou d'approuver les moyens convenables pour arriver à la fin spirituelle qu'ils se proposent d'atteindre. Cette doctrine est bien celle du grand Pape Léon XIII dans son encyclique Immortale Dei. Tout ce qui, dans les choses humaines, est sacré à un titre quelconque, tout ce qui touche au salut des âmes et au culte de Dieu, soit par sa nature, soit par rapport à son but, tout cela est du ressort de l'autorité de l'Eglise."

"N'échangez pas votre vote pour quelques pièces d'une vile monnaie; ce vote est un devoir et le devoir ne se vend pas. Accordez votre suffrage non au premier venu, mais à celui qu'en conscience et sous le regard de Dieu vous jugerez le plus apte par les qualités de son esprit, la fermeté de son caractère, l'excellence de ses principes et de sa conduite, à remplir le noble ministère de législateur."

Mais, disent les évêques, dans les circonstances où nous nous trouvons à l'heure actuelle, le devoir des électeurs du Canada, notamment des électeurs catholiques, revêt un caractère spécial d'importance et de gravité sur lequel nous sommes désireux d'appeler plus particulièrement votre attention. Une injustice grave a été commise envers la minorité catholique au Manitoba; on lui a enlevé ses écoles catholiques, ses écoles séparées, et l'on veut que les parents envoient leurs enfants à des écoles que leur conscience réprouve.

Le Conseil Privé d'Angleterre a reconnu le bien fondé des réclamations des catholiques, la légitimité de leurs griefs et le droit d'intervention des autorités fédérales pour que justice soit

rendue aux opprimés. Il s'agit donc présentement pour les catholiques, de concert en cela avec les protestants bien pensants de notre pays, d'unir leurs forces et leurs suffrages de façon à assurer la victoire définitive de la liberté religieuse et le triomphe de droits qui sont garantis par la constitution. Le moyen d'atteindre ce but, c'est de s'efforcer à la charge de représentants du peuple que des hommes sincèrement résolus à favoriser de toute leur influence et à appuyer en chambre une mesure pouvant porter un remède efficace aux maux dont souffre la minorité manitobaine.

"En vous parlant ainsi, N. T. C. F., notre intention n'est pas de nous inféoder à aucun des partis qui se combattent dans l'arène politique; au contraire, nous tenons à réserver notre liberté. Mais la question des écoles du Manitoba étant avant tout une question religieuse, intimement liée aux plus chers intérêts de la foi catholique en ce pays aux droits naturels des parents comme aussi au respect dû à la constitution du pays et à la Couronne Britannique, nous oserions trahir la cause sacrée dont nous sommes et devons être les défenseurs, si nous n'usions de notre autorité pour en assurer le succès.

"Remarquez bien, N. T. C. F., qu'il n'est pas permis à un catholique, quel qu'il soit, journaliste, électeur, candidat, député, d'avoir deux lignes de conduite au point de vue religieux; l'une pour la vie privée, l'autre pour la vie publique, et de fouler aux pieds, dans l'exercice de ses devoirs sociaux, les obligations que lui impose son titre de fils soumis de l'Eglise. C'est pour cela que Notre Très St-Père le Pape Léon XIII, dans son Encyclique Libertas praevalens, condamne ceux qui "estiment que dans tout ce qui concerne le gouvernement de la société humaine, dans les institutions, les mœurs, les lois, les fonctions publiques, l'instruction de la jeunesse, on ne doit pas plus faire attention à l'Eglise que si elle n'existait pas." Pour le même raison, il dit ailleurs (Encyclique Immortale Dei): "Avant tout, il est nécessaire que tous les catholiques dignes de se nommer se déterminent à être et à se montrer les fils très dévoués de l'Eglise; qu'ils repoussent sans hésiter tout ce qui serait incompatible avec cette profession; qu'ils se servent des institutions publiques, autant qu'ils le pourront faire en conscience, au profit de la vérité et de la justice."

"C'est pourquoi, N. T. C. F., tous les catholiques ne doivent accorder leur suffrage qu'aux candidats qui s'engageront formellement et solennellement à voter, au Parlement, en faveur d'une législation rendant à la minorité catholique du Manitoba les droits scolaires qui lui sont reconnus par l'hon. Conseil Privé d'Angleterre. Ce grave devoir s'impose à tout bon catholique, et vous ne seriez justifiables ni devant vos guides spirituels ni devant Dieu lui-même de forfaire à cette obligation."

Ce document porte les signatures suivantes:

- Edouard Chs., Arch. de Montréal.
J.-Thomas, arch. d'Ottawa.
L. N., Arch. de Cyrène, Admin. de Québec.
L. F., Ev. des Trois-Rivières.
L.-N., Ev. de Saint-Hyacinthe.
N. Zéphirin, Ev. de Cythère, Vic. Apost. de Pontiac.
Elphège, Ev. de Nicolet.
André-Albert, Ev. de St-Germain de Rimouski.
Michel-Thomas, Ev. de Chicoutimi.
Joseph-Médard, Ev. de Valleyfield.
Paul, Ev. de Sherbrooke.
Max., Ev. de Druzipara, coadjuteur de l'Ev. de Saint-Hyacinthe.

De la lecture de ce mandement il ressort clairement.

1o. Que les évêques sont tous unanimes à réclamer l'urgence d'une loi remédiatrice en faveur des écoles catholiques du Manitoba;
2o. Que les électeurs doivent donner leurs suffrages à un candidat qui s'engagera formellement et solennellement à voter, au Parlement, en faveur d'une législation rendant aux catholiques du Manitoba leurs écoles séparées;
3o. Que c'est un grave devoir

qui s'impose à tout bon catholique;

4o. Que forfaire à cette obligation est une faute grave;
5o. Qu'il n'est pas permis d'avoir deux lignes de conduite au point de vue religieux: l'une pour la vie privée et l'autre pour la vie publique.

La conduite tenue par le parti libéral et les déclarations faites par son chef, M. Laurier, jusqu'à ce jour, sont donc en contradiction flagrante avec les principes posés dans le mandement des évêques.

Pour bien juger de la question nous dirons à nos lecteurs, ce que le comte De Maistre disait à ses contemporains:

"Pesez les voix de part et d'autre et voyez d'un côté les plus grands hommes, les plus grands génies, les plus grandes vertus, et de l'autre des sophistes, des demi-savants, des cours corrompus. Quand vous ne connaîtrez pas un mot de la question, vous vous décideriez par votre bon goût pour la bonne compagnie et votre aversion pour la mauvaise."

De même, nous pouvons dire: voyez à droite tous les évêques et le clergé, et à gauche M. Laurier, et alors dites moi de quel côté ou en quelle compagnie vous désirez prendre place!

L'auteur des persécutions contre la minorité manitobaine

Tout le monde a entendu parler du fameux Martin, surnommé le "jaune", ce sectaire fanatique que M. Laurier a introduit au Parlement comme un de ses chers lieutenants, et marchant avec lui bras dessus bras dessous.

Martin est l'inventeur et l'auteur des lois iniques de persécution contre la minorité manitobaine. M. Laurier ne l'en estime que davantage.

Pour prouver qu'il rend bien cette faveur à son chef et ami, le fanatique Martin lui donnait, l'autre jour, dans son discours-programme, à Winnipeg, le témoignage suivant, comme une flétrissure nouvelle ajoutée à toutes celles que le chef rouge a déjà accumulées sur son front.

Lisons cet extrait du discours de Martin, rapporté par les journaux anglais de Winnipeg:

"M. Martin déclare qu'il n'y a rien, dans le moment actuel, qui lui cause plus de légitime orgueil que la présence à la tête du parti libéral d'un grand chef. Il n'y a aucun membre du Parlement qui ne soit satisfait de la manière dont M. Laurier conduit les affaires du parti libéral. Les vétérans politiques admettent qu'il est le chef le plus compétent que le parti ait jamais eu. Lorsque le parti libéral eut à choisir un chef il ne s'occupa pas des questions de race et de religion. M. Laurier est un catholique romain et un Français. Il a été choisi, non à cause de cela, mais parce qu'on le considérait comme l'homme le plus compétent. Aujourd'hui M. Laurier pourrait être l'homme le plus fort dans la province de Québec, SI SEULEMENT IL VOULAIT PLIER LE GENOU DEVANT L'AUTORITE DE L'EGLISE, MAIS IL REFUSE DE LE FAIRE. Tout en respectant l'Eglise à laquelle il appartient, M. Laurier reconnaît qu'il est le chef d'un grand parti, et que ce parti cherche à le mettre à la tête du peuple canadien. C'est pourquoi M. Laurier DOIT OUBLIER QU'IL EST CATHOLIQUE, QU'IL EST FRANÇAIS, pour se souvenir qu'il est le député positif des grands principes qui sont le fondement du grand parti qu'il représente."

Si, après avoir lu ce discours de Martin, dirons-nous avec notre confrère La Sentinelle, de Mattawa, il y a un Canadien-français qui vote pour M. Laurier et ses candidats, c'est que ce Canadien-français n'est pas un vrai catholique.

En effet, voici le premier et le plus grand de nos ennemis, celui qui se vante d'avoir aboli l'usage officiel de la langue française à Manitoba, celui qui est le principal auteur de l'infâme loi scolaire de 1890, voici M. Joseph Martin qui proclame bien haut que

M. Laurier est le chef idéal pour lui!

Comment celui qu'un Joseph Martin acclame ainsi peut-il être acceptable aux Canadiens-français et aux catholiques! Nous invitons les journaux libéraux à nous le dire.

M. Laurier est le chef idéal aux yeux de M. Joseph Martin parce que dans sa conduite politique il "oublie" qu'il est "catholique", il "oublie" qu'il est "français", pour ne se souvenir que de son titre de chef de parti.

Or, nous disons qu'un homme public qui "oublie" à ce point est absolument indigne des suffrages de ses compatriotes et de ses coreligionnaires, parce qu'en mettant ainsi les intérêts de son parti au-dessus des intérêts de sa religion, au-dessus des intérêts de sa race, cet homme commet une véritable apostasie.

LES PURS

Lorsque les libéraux arrivèrent au pouvoir, à Ottawa, en 1873, ce fut en promettant d'être scrupuleusement honnêtes dans l'administration de la chose publique. A les en croire, leur parti était composé de saints hommes qui étaient obligés de se défendre pour n'être pas canonisés même avant leur mort.

Deux ans plus tard, l'honorable M. Alex. Mackenzie, que la faveur populaire avait fait premier ministre, se sentant pris de découragement et d'un invincible dégoût de son propre parti, écrivait la lettre désormais célèbre et qui porte la date du 27 avril 1875:

"Les amis espèrent bénéficier d'emplois qu'ils ne peuvent remplir, de contrats auxquels ils n'ont pas droit ou d'avances qu'ils n'ont pas gagnées.

"Les adversaires s'unissent aux amis et poussent ceux-ci de l'avant.

"Les uns essaient d'emporter la place de vive force.

"Les autres croisent des tranchées à distance et s'approchent de la place selon toutes les règles stratégiques du siège d'une place forte.

"Et comme l'assiégé, je dois veiller jour et nuit, arme au bras. "J'ai blessé au moins vingt de mes amis politiques en défendant la citadelle assiégée."

Cette opinion du premier ministre libéral peut paraître sévère; elle n'est que juste.

Comté de Richelieu

Les nouvelles que nous recevons de toutes les paroisses du comté sont des plus favorables à la candidature de l'hon. M. Desjardins. C'est étonnant de voir le grand nombre de libéraux qui se rallient à nous parce qu'ils savent que M. Desjardins travaillera de toutes ses forces à faire rendre justice à nos compatriotes du Manitoba au sujet des écoles et à obtenir les faveurs que nous demandons pour l'avancement de notre ville et du comté.

Partout nos amis sont enthousiasmés et l'union la plus complète règne dans nos rangs, ce qui est le gage certain d'une grande victoire pour le parti conservateur à Richelieu, de même que notre parti sortira victorieux dans tout le Dominion, le 23 juin au soir.

Dimanche l'hon. M. Desjardins parlera à St-Aimé, après la messe, et à St-Louis, durant la soirée.

Lundi, 1er juin, grand pique-nique conservateur à Sorel. Les honorables MM. Angers, Taillon, Desjardins, les ministres provinciaux et plusieurs autres orateurs adresseront la parole.

Il y aura des excursions par les bateaux, par les chars, de partout, depuis Montréal jusqu'à Trois-Rivières, des deux côtés du fleuve, sur la rivière Chambly, et des cantons de l'est.

A Maisonneuve, M. le Dr Baril, conservateur, a été choisi pour faire la lutte contre M. Préfontaine.

M. Laurier depuis 1876

1. Il s'est ouvertement déclaré protectionniste. En 1876, il disait à la chambre des communes:

"Ce que mon honorable ami a dit à propos de mes tendances vers la protection est parfaitement vrai. Je ne nie pas avoir été protectionniste, ce que je suis encore. Les uns affirment et les autres admettent que le libre échange est un principe libéral, et la protection un principe conservateur. Je ne partage pas cette trine. Si j'étais en Angleterre, je m'avouerais libre-échangiste; mais je suis Canadien et je crois que nous avons besoin de la protection."

2. Il a été un parfait partisan de l'union commerciale.

A Toronto, en septembre 1889, il disait:

"La politique que nous avons défendue et que nous continuons à défendre a pour but de faire disparaître toute entrave entre les relations commerciales de ce pays et la grande nation vers le sud. Le parti libéral, aussi longtemps que j'en aurai quelque chose à faire avec lui, demeurera fidèle à notre cause jusqu'à ce qu'elle ait été couronnée de succès. Je ne m'attends pas de réussir en un jour, mais je suis bien disposé à rester dans les froides régions de l'opposition jusqu'à ce que cette cause ait triomphé."

3. Il a été un partisan de notre échange continental.

Voici sa déclaration:

"Le parti libéral ne cessera l'agitation que lorsque le triomphe sera venu et aura assuré un libre échange continental. Nous ne perdrons pas de vue notre objet; nous ne nous en laisserons pas égarer par aucune question; ayant l'œil au guet jusqu'à ce que notre but soit rempli. Si les réformateurs d'aujourd'hui peuvent accomplir ce qu'ils ont en vue—le grand principe du libre échange en Amérique—ils auront rendu à leur pays et à la race anglaise, un service dont ils auront raison d'être fiers."

Il a été un ardent disciple de la réciprocité illimitée.

En 1891, il disait: "Quand le parti libéral arrivera au pouvoir, il enverra des commissaires à Washington, afin de proposer un arrangement mutuel, par lequel le libre-échange se fera sur toute la ligne, faisant disparaître les restrictions et les bureaux de douanes, qui sont la cause de frictions entre les deux pays."

Il a aussi été un ardent disciple de la réciprocité limitée.

En 1894, il disait: "Si nous venons au pouvoir, ce jour-là, je vous promets qu'une commission sera nommée pour aller à Washington, et si nous pouvons obtenir un traité en produits naturels et une liste des articles manufacturés, ce traité sera fait."

"La politique du parti libéral est de vous procurer un marché avec soixante et cinq millions d'Anglais sur ce continent."

Il est maintenant favorable au libre-échange tel qu'il se pratique dans la Grande-Bretagne.

En 1895, il disait à Montréal: "Le parti libéral a confiance dans le libre-échange sur des grandes lignes tel qu'il existe dans la Grande-Bretagne; et sur cette question, tel que je l'ai démontré, le parti libéral est prêt à taire la prochaine bataille."

Admirons cette merveilleuse versatilité! Pendant plusieurs années protectionniste, il se décide finalement à se libérer de ses attaches et en moins de six ans, comme chef d'un grand parti, posant un homme d'Etat et demandant au Canada industriel de confier ses immenses intérêts commerciaux à ses soins, il expose les principes de six bases de législation commerciale et fiscale toutes différentes les unes des autres.

Peut-il y avoir quelque chose de plus ridicule? Qu'est-ce que les hommes d'affaires pensent de cela?

Comme mouvement circulaire, parfait. Mais comme économiste politique et homme d'Etat dans un pays commercial, absurde!

La vérité est que M. Laurier ne connaît rien dans les relations commerciales et dans les principes d'économie politique. Il s'efforce de trouver des choses nou-

velles, il en découvre une, s'aperçoit qu'elle ne fonctionne pas, en essaye une autre et ainsi de suite.

Assurément, nos banquiers, nos expéditeurs, nos commerçants, nos manufacturiers ou agriculteurs et nos artisans veulent un homme de convictions et non de théories de fantaisies.

Judi, l'honorable juge Aldric Ouimet a été assermenté dans la chambre des juges de la cour d'Appel, par Son Honneur le juge en chef Lacoste, et M. L. W. Scotte servait de greffier. Le juge Ouimet a été félicité par ses collègues présents et lui a été annoncé qu'il siégera pour la première fois, le 1er juin, à l'ouverture du terme de la cour criminelle; alors sa commission sera publiquement lue par M. Scotte.

A l'assemblée du Board of Trade de Montréal, mardi, il a été résolu de demander au gouvernement de creuser le chenal entre Québec et Montréal jusqu'à trente pieds de profondeur, et de lui donner au moins 500 pieds de largeur. Comme les ports de Portland et de Boston vont avoir sous peu cette profondeur à marée basse, le Board of Trade considère qu'il est très important pour le port de Montréal de pouvoir recevoir les plus gros paquebots.

L'hôtel Tadoussac

Les directeurs de la Compagnie de Navigation du Richelieu et d'Ontario ont décidé d'exploiter eux-mêmes ce magnifique hôtel cette année. Vingt-cinq ouvriers sont descendus de Sorel et Montréal, pour en faire la toilette, pour préparer et ensemenner les jardins et parterres qui l'entourent. Ces améliorations coûteront cher, mais elles auront pour effet d'attirer à cet endroit charmant un nombre de touristes plus considérable que d'habitude, et la Compagnie du R. & O. se trouvera ainsi amplement dédommagée des sacrifices qu'elle veut bien s'imposer.

Tadoussac est sans contredit l'une des villes d'eau les plus salubres et les plus belles du continent, et nous ne serions trop engager nos lecteurs à y aller faire une visite, maintenant surtout que la Compagnie du R. & O. veut faire de son hôtel, qui est magnifique, l'un des plus confortables que l'on puisse trouver.

M. Patterson, un ancien employé de la Cie, sera gérant de cet hôtel et aura avec lui un personnel des mieux choisis.

La Cie a décidé d'affecter au service de la ligne du Saguenay deux bateaux rapides, le Carolina et le Canada.

L'un ou l'autre de ces bateaux partira tous les jours de Québec, excepté le dimanche, et arrivera à Tadoussac à 7h. du soir, au lieu de 10.30 hrs., comme autrefois. Ce changement sera fort apprécié.

L'hôtel Tadoussac sera ouvert le 15 juin seulement, mais déjà plusieurs personnes ont fait connaître à la Cie leur intention d'y aller passer les mois de l'été.

Nouvelles Canadiennes

A Chambly-Verchères la lutte se fera entre l'hon. M. Taillon et M. Geoffrion.

M. Bisailon, conservateur, fera la lutte à Laval contre M. Fortin.

Il y aura Exhibition à Montréal cette année, du 10 au 19 septembre.

L'Exhibition Internationale de 1897 fait du chemin. Les architectes sont à prendre les mesures des terrains nécessaires, et les plans des constructions sont prêts.

La cause en Appel du Révd M. Gill, curé de Granby, a été plaidée devant les juges de la cour d'Appel, qui l'ont prise en délibéré. Le Révd. Monsiour en appelle du jugement le condamnant à la prison pour avoir refusé de divulguer un secret de confession.



M. Alfred Smith, Toronto, Ont.

Laisse Faible et Abattu

Refait et Augmenté en Poids par Hood's Sarsaparilla

Le témoignage suivant vient d'un résident de Toronto, bien connu parmi les employés des chemins de fer et les officiers du gouvernement. M. Alfred Smith, dont la photographie est publiée ci-dessus, a été employé pendant plusieurs années par la compagnie du chemin de fer Pacific Canadian, ayant occupé les positions de tout le fret d'entrepreneur à Toronto.

Toronto, Ont., Canada, 5 février 1896.

C. I. Hood & Co., Lowell, Mass.

Messieurs—Je sens qu'il est de mon devoir de vous écrire pour vous dire le résultat de l'usage que j'ai fait de Hood's Sarsaparilla.

J'ai eu une grave attaque de la grippe qui m'a rendu très malade.

Hood's Sarsaparilla

QUERIT

Il est dans un état de grande faiblesse, j'ai acheté trois bouteilles de Hood's Sarsaparilla. Je m'en suis servi suivant les directions.

Et elle m'a complètement refait et je pèse 15 livres de plus qu'avant ma maladie. Je prends un grand plaisir à recommander Hood's Sarsaparilla à tous ceux qui souffrent de faiblesse du corps." ALFRED SMITH, 21 rue Front.

Hood's Pills guérissent la constipation, et rendent l'action du canal alimentaire.

Les yankees ne viennent plus acheter nos chevaux, pour l'excellent motif qu'ils en ont eux-mêmes un trop plein considérable, qu'ils tâchent d'écouler en Angleterre, même à l'état malade.

Il fallait trouver pour nos chevaux d'autres débouchés et on a mis tout en œuvre pour en faciliter l'exportation vers l'Angleterre, la terre classique pour l'importation des produits de l'industrie agricole, et ces efforts ont été couronnés d'un succès plus grand qu'on n'avait osé espérer.

Cette saison, dans la première semaine, le Montevideo a chargé 147 chevaux en destination de l'Angleterre, le Pomeranian en a pris 100 à son bord, le Mongolian en a pris 49, et le Concordia, 45, ce qui donne un envoi de 341 chevaux, chiffre qui n'est pas à dédaigner.

Le diable au 19me siècle

Tel est le titre terrifiant d'une série d'études illustrées dont LE SAMEDI, de Montréal, va commencer la publication dans son numéro du 23 mai courant. Ces études portent sur la Franc-maçonnerie Luciferienne et la Satanisme Moderne; elles promettent de créer la plus vive sensation qu'aura jamais fait éprouver le journalisme français en Amérique.

A cette occasion notre confrère va augmenter sa publication de quatre pages additionnelles ce qui en fera un journal de 24 pages.

LE SAMEDI est en vente dans les principaux dépôts de journaux en cette ville.

PILULES HOLLOWAY

Rhumatisme et névralgie.—Il est quelquefois difficile de déterminer laquelle de ces deux maladies fait souffrir le patient, mais cette ignorance ne fera rien, si on emploie les remèdes Holloway. Ils allègent et guérissent toutes douleurs musculaires et nerveuses. Dans le rhumatisme héréditaire, après avoir baigné les parties malades avec de l'eau salée chaude on devrait bien étendre l'onguent Holloway sur l'endroit de façon à ce qu'il pénètre bien et que ses propriétés régulatrice et adoucissantes pénètrent les vaisseaux et les nerfs les plus profonds qui, étant excités causent la douleur et l'enflure. Les traitements Holloway ont le mérite de d'éloger la maladie sans ruiner la constitution, ce qui était un résultat inévitable de la saison.

PIERRE PRINCE

HUISSIER DE LA COUR SUPÉRIEURE

—ET—

Huissier Ancien de la Cour de Circuit du comté de Nicolet.

AGENT D'AFFAIRES, CONSTABLE, ETC., ETC.

NICOLET, VILLE.

Nicolet, 29 février 1896.—1a.

WILFRID CAMIRAND

AVOCAT

NICOLET, P. Q.

Boîte postale 59. Téléphone 22.

Wanted—An Idea

Who can think of some thing that will bring you wealth? Patent your idea. We will give you \$10,000.00 for every idea that we can use. Write to us at once. We will give you \$10,000.00 for every idea that we can use. Write to us at once. We will give you \$10,000.00 for every idea that we can use. Write to us at once.



